

Département de l'Essonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA COMMUNE DE VILLABÉ  
Séance du 11 mars 2024**

-----  
**Date de la convocation : 1er mars 2024**

**Date de l'affichage :**

**Membres du conseil d'administration : 17**

**En exercice : 17**

**Qui ont pris part à la délibération : 15**

**Objet de la délibération n°2024/04 : SUBVENTION EN FAVEUR DE**  
**« SOLIDARITÉS NOUVELLES POUR LE LOGEMENT ESSONNE »**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du CCAS de VILLABÉ, régulièrement convoqué en date du 1 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle DUBOZ, à VILLABÉ, sous la présidence de Monsieur Karl DIRAT, Président du CCAS.

**PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :**

Monsieur Karl DIRAT, Madame Pascale HUVIER, Madame Nicole WAGHEMAEKER, Madame DOS SANTOS Marguerite, Madame Martine CHAUCHARD, Madame Arlette PIN, Madame Nadia LIYAOUÏ, Monsieur Valentin SALLES, Madame Anne TRAMBAUD-DUFRESNE, Madame Annie BAROUX, Madame Edith JAWORSKI, Madame Claude NEGRE, Monsieur Jean-Louis CONESA, Madame Claudine LELIEVRE, Madame Alia DUBOIS-TAZGHAÏTI,

**AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Madame Alia DUBOIS-TAZGHAÏTI à Madame Nadia LIYAOUÏ à compter de 20h35,

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Monsieur Alexandre SEIJO, Madame Françoise VANDERHAUWAERT,

Formant la majorité des membres.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame Martine CHAUCHARD, est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.



**Objet de la délibération n°2024/04 : SUBVENTION EN FAVEUR DE  
« SOLIDARITÉS NOUVELLES POUR LE LOGEMENT ESSONNE »**

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-22, L2121-29, L 2131-11, L2313-1 et L2321-1,

**VU** les dispositions du Code de l'Action sociale et des familles (CASF),

**AYANT ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Président concernant l'insertion par le logement en faveur de familles précaires, assurer par l'Association SNL Essonne,

**CONSIDÉRANT** la demande de subvention de l'Association SNL Essonne, en annexe,

**CONSIDÉRANT** que le budget 2024 du CCAS prévoit un montant de subvention au bénéfice d'associations,

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à la majorité (1 contre),**

**DIT** accorder une subvention de 1 000 euros, en faveur de l'association sus-citée,

**DIT** que les crédits sont prévus au budget 2024 (compte 6574),

**DIT** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département de l'Essonne,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**FAIT et DÉLIBÉRÉ** en séance le 11 mars 2024, et ont signé la liste d'émargement, les membres présents,

Madame Martine CHAUCHARD  
**Le secrétaire de séance**



Karl DIRAT  
**Président du CCAS  
Maire de Villabé**  
Vice-président de la  
C.A. Grand Paris Sud  
Seine-Essonnes-Sénart



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte administratif pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en préfecture du département de l'Essonne ;
- Date de sa publicité.

Le tribunal administratif de Versailles peut aussi être saisi par l'application informatique « *Télérecours citoyens* » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité administrative, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité administrative ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité administrative pendant ce délai.





CCAS

## Solidarités Nouvelles pour le Logement Essonne

02 JAN. 2024

Mairie de Villabé  
34 bis Avenue du 8 mai 1945  
91110 VILLABE

A l'attention de Monsieur le Maire Karl DIRAT

Marolles en Hurepoix le 27 décembre 2023

Objet : SNL ESSONNE  
Demande de subvention pour 2024

Monsieur le Maire,

Nous souhaitons faire une demande de subvention communale pour l'année 2024.

Vous trouverez ci-joint notre demande de subvention. Elle est constituée de :

- le dossier complété par nos soins et signé par la Présidente de l'association,
- la présentation succincte de l'association,
- l'étude d'impact social 2022,
- le projet de budget prévisionnel 2024,
- le procès-verbal de l'Assemblée Générale, le rapport moral et d'activités,
- le rapport certifié de la commissaire aux comptes 2022.

Un soutien financier de votre part nous aide à poursuivre le développement de nos actions en direction des personnes en difficulté de logement.

Nous restons naturellement à votre disposition pour toute question complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

**Le Directeur**

**Jean-Marc Prieur**

SOLIDARITES NOUVELLES POUR LE LOGEMENT ESSONNE  
Association loi 1901  
Siège Social : 24 rue de l'Alun  
91630 MAROLLES EN HUREPOIX  
Tél. : 01 69 58 77 58 - Fax : 01 64 56 61 26



24, rue de l'Alun - 91630 Marolles-en-Hurepoix  
Tél. : 01 69 58 77 58 – courriel : [contact@snl-essonne.org](mailto:contact@snl-essonne.org)  
Ensemble, agissons pour le logement !



**DOSSIER À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 26 JANVIER 2024**

## DEMANDE DE SUBVENTION ET ATTESTATION SUR L'HONNEUR

**Monsieur le Maire de Villabé**

Mairie de Villabé

34 bis, avenue du 8 mai 1945

91100 VILLABÉ

Je soussigné(e) **BIDAUD Marie-Claire**  
(Nom et Prénom)

Représentant(e) légal(e) de l'association **Présidente**

N° SIRET : **411 858 400 000 38**

Ai l'honneur de solliciter une subvention de fonctionnement d'un montant de **2 500**  
Euros afin d'aider notre association à développer ses activités sur notre commune.

**Je déclare sur l'honneur (\*) :**

- ▮ que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférents.
- ▮ ~~que l'association n'emploie pas de personnel rémunéré.~~

Je certifie l'exactitude des informations du présent dossier.

Je vous remercie d'examiner notre demande avec bienveillance et vous joins à cet effet un relevé d'identité bancaire indiquant nos coordonnées bancaires.

Je vous prie Monsieur le Maire de croire en l'expression de mes sincères salutations

À Villabé, le **27/12/2023**

Signature **SOLIDARITES NOUVELLES POUR LE LOGEMENT ESSONNE**

Association loi 1901

Siège Social : 24 Rue de L' Alun

91630 MAROLLES EN HUREPOIX

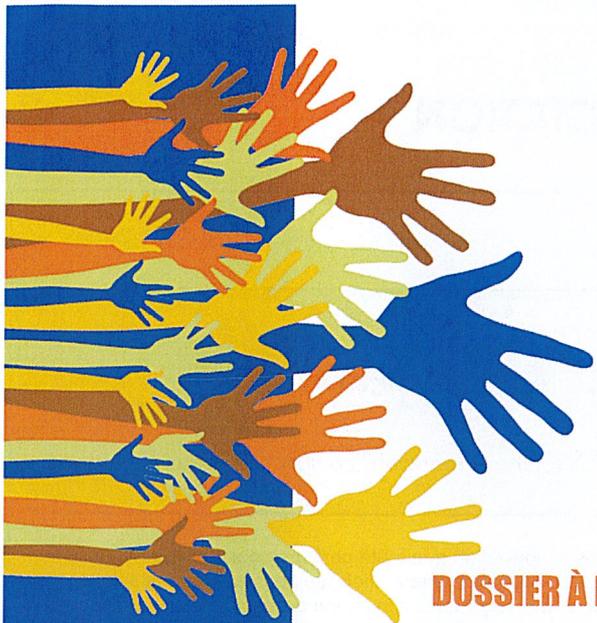
Tel : 01 69 68 77 58

Mailing : [contact@snl-essonne.org](mailto:contact@snl-essonne.org)

**Cette fiche doit obligatoirement être complétée et signée pour toutes les demandes (première ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.**

**Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.**

\* rayer la mention inutile



DEMANDE DE SUBVENTION DES ASSOCIATIONS SUBVENTION 2024

DOSSIER À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 26 JANVIER 2024

Par l'association : (Dénomination en toutes lettres)

Solidarités Nouvelles pour le Logement en Essonne

N° d'identification : (RNA et/ou SIRET)

W91 300 3448

À :

Monsieur le Maire de Villabé
Mairie de Villabé
34 bis, avenue du 8 mai 1945
91100 VILLABÉ

1ere demande. [checked] Demande de renouvellement.

Je soussigné, (Nom et Prénom)

BIDAUD Marie-Claire Présidente

Président ou Responsable Légal, certifie l'exactitude des renseignements contenus dans ce dossier et ses annexes et :

[checked] autorise la ville de Villabé à communiquer les informations générales relatives à l'association sur le site internet de la ville et/ou sur le guide pratique de Villabé.

[ ] n'autorise pas la diffusion des informations générales sur l'association.

Signature du (ou de la) Président(e)

SOLIDARITES NOUVELLES POUR LE LOGEMENT
Association loi 1901
Siège Social : 24 Rue de L' Ailin
91630 MAROLLES EN HUREPOIX
Mairie de Villabé
Tel : 01 69 68 77 58
contact@anl-essonne.org

**DOSSIER À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 26 JANVIER 2024**

## INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'ASSOCIATION

<b>NOM DE L'ASSOCIATION :</b> SNL 91	
<b>TYPE D'ASSOCIATION :</b> <i>(Coché par la collectivité)</i>	
<input type="checkbox"/> SPORT	<input checked="" type="checkbox"/> VIE SOCIALE & LOISIRS DIVERS
<input type="checkbox"/> CULTURE	<input type="checkbox"/> AUTRES <i>(caritatives, anciens combattants, parents d'élèves...)</i>
<b>BUT DE L'ASSOCIATION :</b> Depuis plus de 30 ans, l'action de SNL s'ancre dans la conviction que toute personne doit pouvoir habiter un logement décent pour trouver sa place dans la société. SNL témoigne et mobilise pour trouver des solutions concrètes au mal-logement. L'association crée et loue des logements d'insertion accessibles aux personnes les plus précaires, pour lesquelles aucune solution de logement stable n'existe. Bénévoles, locataires et salariés s'unissent localement pour accompagner ces nouveaux locataires, jusqu'à une solution de logement pérenne	
<b>ADRESSE SIÈGE SOCIAL :</b> 24 rue de l'Alun, 91630 Marolles-en-Hurepoix	
<b>TÉLÉPHONE :</b> 01 69 58 77 58	<b>FAX :</b>
<b>ADRESSE ÉLECTRONIQUE :</b> <a href="mailto:contact@snl-essonne.org">contact@snl-essonne.org</a>	
<b>SITE WEB :</b> <a href="https://www.solidarites-nouvelles-logement.org/">https://www.solidarites-nouvelles-logement.org/</a>	

<b>NOM ET PRÉNOM DU (DE LA) PRÉSIDENT(E)</b> BIDAUD Marie-Claire	
<b>PROFESSION :</b> <i>(donnée non utilisée dans les communications externes de la mairie)</i> retraîtée	
<b>ADRESSE :</b> 24 rue de l'Alun, 91630 Marolles-en-Hurepoix	
<b>TÉLÉPHONE FIXE :</b> 01 69 58 77 58	<b>TÉLÉPHONE PORTABLE :</b>
<b>ADRESSE ÉLECTRONIQUE :</b> <a href="mailto:mclaire.bidaud@gmail.com">mclaire.bidaud@gmail.com</a>	

**Note :** Toute modification statutaire intervenue dans le courant de l'année civile (changement de dirigeants, d'objet de l'association, de domiciliation du siège social) doit faire l'objet d'une déclaration en Préfecture au plus tard trois mois après la tenue de l'assemblée générale qui l'a adoptée. Dans ce cas, joindre la copie de la modification publiée au Journal Officiel.

# DOSSIER À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 26 JANVIER 2024

## SUBVENTIONS

Subventions municipales accordées.

EN 2022 : //..... €

EN 2023 : 2400..... €

Par ailleurs, l'association a obtenu une avance exceptionnelle sur subvention 2024 de : ..... €

L'association a bénéficié du prêt gratuit d'équipements immobiliers de la commune en 2023 :

ÉQUIPEMENTS	Nbre d'heures hebdomadaires	MOINS 5 FOIS/AN	PLUS 5 FOIS/AN
.....		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
.....		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
.....		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
.....		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
.....		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
.....		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
.....		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

L'association a bénéficié du prêt gratuit d'équipements mobiliers de la commune en 2023 :

MATÉRIELS	MOINS 3 FOIS/AN	PLUS 3 FOIS/AN
Minibus Autre (Préciser) : .....		

L'association utilise les photocopieurs de la commune :

MATÉRIELS	de 1 à 100 COPIES/ AN	de 101 à 300 COPIES/AN	PLUS DE 300 COPIES/ AN
COPIES NOIR ET BLANC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
COPIES COULEURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**DOSSIER À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 26 JANVIER 2024**

**AUTRES SUBVENTIONS PERÇUES EN PROVENANCE D'AUTRES ORGANISMES**

Budget annuel en PJ

ETAT (EX: DDCS) : ..... €	CONSEIL DÉPARTEMENTAL : ..... €
FÉDÉRATION, LIGUES : ..... €	CONSEIL RÉGIONAL : ..... €
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SÉNART : ..... €	AUTRES : ..... €

**L'association sollicite pour l'année 2024 une subvention de : 2.500..... €**  
(montant à reporter sur Annexe 5)



## **DESCRIPTION DES PROJETS EXCEPTIONNELS POUR LA SAISON À VENIR**

### **Descriptif des projets sur Villabé :**

4 logements temporaires PLAI SNL rue Pierre Curie.

En 2023 : 5 ménages ont pu bénéficier de ces logements temporaires.

Ces 5 ménages représentent 10 personnes, 5 adultes et 5 enfants.

Le Groupe Local de Solidarité (GLS) composé de bénévoles de la commune accompagne ces locataires vers le savoir habiter, l'accès au droit pour ensuite un relogement en perenne. Cet accompagnement est fait conjointement à celui fait par les travailleurs sociaux de notre association. Depuis plus de 35 ans SNL Essonne participe activement à la réinsertion par le logement sur le département. 97% des locataires de l'association sont relogés dans le parc perenne après nos logements passerelles.

### **Le public ciblé :**

Personnes en précarité de logement.

84% sont sous le seuil de pauvreté et ce sont principalement des personnes seules (33%) ou des familles monoparentales (45%) qui sont dans nos logements.

CF Etude d'Impact social en pièce jointe

### **Les objectifs recherchés :**

Loger ces personnes le temps qu'il faut dans des logements temporaires SNL. Les accompagner avec un double accompagnement fait par des travailleurs sociaux de notre association et des bénévoles du Groupe Local de Solidarité. Une fois que les personnes sont prêtes au relogement alors elles peuvent se diriger vers du logement social perenne.

### **Vos remarques & suggestions :**

Le projet d'accompagnement par la réinsertion par le logement est essentiel pour lutter contre le mal logement. Cette démarche de double accompagnement bénévoles et salariés fait ses preuves et permet une complémentarité de l'approche et du soutien aux personnes. SNL Essonne a pu, en novembre 2023, célébrer son 600ème logement sur le département. Nous sommes heureux de ce développement mais il ne faut pas oublier que celui-ci est également lié à la hausse significative du nombre de personnes dans le besoin et donc à la demande.

Concernant la situation budgétaire de SNL91, le résultat de l'exercice 2022 a été positif, avec un excédent de 161 k€. Cela dit ce résultat est trompeur, car il intègre un transfert de parc immobilier qui a généré un produit exceptionnel de 343 k€. En 2023, la situation budgétaire a été encore plus préoccupante et ce pour plusieurs raisons :

- Les dons sont pour l'instant d'un niveau inférieur aux années précédentes, probablement lié à la crise économique.
  - La revalorisation salariale des métiers du social (loi Segur2) a généré une augmentation des salaires des travailleurs sociaux de SNL91 (+40 k€), sans revalorisation des subventions du département correspondant à cette activité.
  - Mais surtout, nous avons dû faire face à une augmentation inédite des charges dans tous les secteurs (création de logements, entretien, énergie...).
- La plupart des logements sont au chauffage collectif et le coût du gaz est passé en 2 ans de 300 à 700 k€. Globalement, les charges locatives ont augmenté de 40% en 2023. Malgré une 1ère hausse des provisions appelées depuis l'été, nous avons dû, sur les 3 derniers mois, doubler les appels de provisions pour espérer équilibrer les charges sans attendre la régularisation courant 2024. Cette situation est extrêmement douloureuse pour les locataires mais nous étions obligés de procéder ainsi, pour la survie de notre association.

A l'heure où je vous écris, il est trop tôt pour savoir où se situera le résultat de l'exercice. Une fois de plus nous espérons pouvoir nous en sortir grâce à deux donations en fin d'année, mais tout cela devient bien périlleux. Pour 2024, la bonne nouvelle est que nous avons négocié un nouveau contrat global pour le gaz (jusqu'à présent nous avions autant de contrat que de maisonnées !). Nous pourrions ainsi progressivement retrouver un niveau de charges plus raisonnable et surtout avoir une meilleure visibilité. Cela prendra cependant du temps, car nous n'avons pas réussi à obtenir une sortie accélérée des contrats actuels. L'année 2024 sera donc encore probablement compliquée.

# DOSSIER À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 26 JANVIER 2024

## EFFECTIFS DE L'ASSOCIATION

<b>Total d'adhérents pour la saison en cours 2023/2024 :</b> 433 bénévoles au 01/01/2023	
<b>Nombre d'adhérents villabéens :</b> 3.....	<b>Nombre d'adhérents NON villabéens :</b> 430.....

## ADHÉRENTS PAR CATÉGORIES D'ÂGES

ENFANTS MOINS DE 18 ANS						
NOMBRE TOTAL D'ADHÉRENTS	VILLABÉ			AUTRES COMMUNES		
	GARÇONS	FILLES	TOTAL	GARÇONS	FILLES	TOTAL

ADULTES DE 18 À 65 ANS						
NOMBRE TOTAL D'ADHÉRENTS	VILLABÉ			AUTRES COMMUNES		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL

ADULTES DE PLUS DE 65 ANS						
NOMBRE TOTAL D'ADHÉRENTS	VILLABÉ			AUTRES COMMUNES		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL

Cette année 2023 tous nos bénévoles sont des personnes majeures.  
Les locataires de notre association, qui sont également des adhérents, peuvent être des ménages avec enfants.



## CARACTÉRISTIQUES DE L'ASSOCIATION

ASSOCIATION LOI 1901*	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Date d'enregistrement à la Préfecture : 09/12/1996		
Date de parution au journal officiel : 01/01/1997		

\* Seules peuvent obtenir une subvention les associations déclarées conformément à la loi 1901.

VOTRE ASSOCIATION EST AFFILIÉE	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Fédération ou autorité compétente : mouvement Solidarités Nouvelles pour le Logement		
Numéro d'affiliation :		
Date d'affiliation :		

VOTRE ASSOCIATION EST AGRÉÉE	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Autorité administrative compétente : Agrément préfectoral Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale / Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion		
Numéro d'agrément : Agrément ingénierie sociale, financière et technique / Agrément intermédiation locative et gestion locative sociale		
Date d'agrément : Renouvellement en 2016/2021/2022		

VOTRE ASSOCIATION BÉNÉFICIE T-ELLE D'UN LABEL ?	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Nom du label : Label Finansol et Label Don en Confiance		
Nom de l'organisme qui a délivré le label : Renouvelé en 2021		

## DONNÉES FINANCIÈRES

TARIFS D'ADHÉSIONS PRATIQUÉS	En 2022 : 0 €	En 2023 : 0 €
COUT D'UNE LICENCE AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION	Enfants : // €	Adultes : // €

**BILAN DES ACTIVITÉS DE LA SAISON 2022/2023**

**BILAN DES MANIFESTATIONS**

<b>MANIFESTATIONS</b>	<b>DESCRIPTION DES ACTIVITÉS (PRÉCISER LE NOMBRE DE PARTICIPANTS)</b>
<p>HABITUELLES</p> <p><i>a. organisées par l'associations</i></p>         <p><i>b. dans lesquelles l'association s'est inscrite</i></p>	
<p>EXCEPTIONNELLES</p> <p><i>a. organisées par l'associations</i></p>     <p><i>b. dans lesquelles l'association s'est inscrite</i></p>  <p><i>c. dans le événements communaux (lesquels)</i></p>    <p><i>d. Action dans le milieu scolaire (description de l'activité, nbre de classes ou d'élèves, nbre de jours ou d'heures)</i></p>	



**DOSSIER À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 26 JANVIER 2024**

## **PERSONNEL EMPLOYÉ PAR L'ASSOCIATION**

**(Référence N-1 soit la période 2022/2023)**

Votre numéro d'employeur : 88 99 B
Nombre d'intervenants rémunérés : <b>33</b>
Type de contrats : contrat salariés : CDI / CDD / Contrat d'alternance
Nombre d'heures d'interventions rémunérées :

## **ASSURANCE DE L'ASSOCIATION**

Nom de l'assurance : MMA Association
Adresse : 10 avenue de la Libération, 91150 Etampes
N° de contrat : 124591430
Date d'échéance du contrat : Contrat actuel allant du 01/01/2024 au 31/12/2024
L'association est couverte pour : Responsabilité civile liée à la vie associative du fait des dommages causés aux tiers, aux biens pris en location ou empruntés pour le besoin des activités assurées.



# DOSSIER À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 26 JANVIER 2024

## RENSEIGNEMENTS SUR L'ASSOCIATION

### COMPOSITION DU BUREAU

<b>NOM ET PRÉNOM DU TRÉSORIER</b> ELIE Sophie	
<b>PROFESSION :</b> <i>(donnée non utilisée dans les communications externes de la mairie)</i> Ingénieure	
<b>ADRESSE :</b> 24 rue de l'Alun, 91630 Marolles-en-Hurepoix	
<b>TÉLÉPHONE FIXE :</b> 01 69 58 77 58	<b>TÉLÉPHONE PORTABLE :</b>
<b>ADRESSE ÉLECTRONIQUE :</b> sophieelie@yahoo.fr	

<b>NOM ET PRÉNOM DU SECRÉTAIRE</b> MISTOU Marie-Noël	
<b>PROFESSION :</b> <i>(donnée non utilisée dans les communications externes de la mairie)</i>	
<b>ADRESSE :</b> 24 rue de l'Alun, 91630 Marolles-en-Hurepoix	
<b>TÉLÉPHONE FIXE :</b> 01 69 58 77 58	<b>TÉLÉPHONE PORTABLE :</b>
<b>ADRESSE ÉLECTRONIQUE :</b> pinotmistou@orange.fr	

<b>AUTRES MEMBRES DU BUREAU</b>
Préciser Nom, prénom, adresse et fonction dans l'association : Le tableau complet des membres du bureau et du Conseil d'administration est en pièce jointe

<b>VOTRE ASSOCIATION DIPOSE-T-ELLE D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES</b>	<input checked="" type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
---	---	------------------------------

## PIÈCES À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AU DOSSIER

### Annexe 1

#### POUR UNE PREMIÈRE DEMANDE :

- ▶ La demande de subvention adressée à Monsieur le Maire,
- ▶ Une copie des statuts,
- ▶ Une copie de la déclaration en Préfecture,
- ▶ Une copie de la déclaration au Journal Officiel,
- ▶ Une copie du contrat d'engagement républicain
- ▶ Le procès-verbal de la dernière assemblée générale des adhérents comprenant :
  - ▶ Le bilan d'activités correspondant ;
  - ▶ Les comptes annuels certifiés ;
  - ▶ Le budget prévisionnel.
- ▶ La copie de l'attestation d'assurance de l'année en cours.
- ▶ Un RIB.
- ▶ **Répartition chiffrée des adhérents (villabéens/extérieurs, hommes/femmes, - de 18 ans/+ de 65 ans).**

#### POUR UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT (et sans changement notable du bureau de l'association) :

- ▶ Une demande écrite de subvention adressée à Monsieur le Maire,
- ▶ Le procès-verbal de la dernière assemblée générale des adhérents comprenant :
  - ▶ Le bilan d'activités correspondant ;
  - ▶ Les comptes annuels certifiés ;
  - ▶ Le budget prévisionnel.
- ▶ Toute modification concernant votre association (changement d'adresse, de bureau, etc.) devant être obligatoirement déclarée en Préfecture, nécessitera de nous joindre la copie des statuts et de la déclaration au Journal Officiel,
- ▶ La copie de l'attestation d'assurance de l'année en cours.
- ▶ Un RIB.
- ▶ **Répartition chiffrée des adhérents (villabéens/extérieurs, hommes/femmes, - de 18 ans/+ de 65 ans).**



Code Banque    Code Guichet    Numéro de Compte    Clé RIB  
18206    00246    58594853001    97  
International Banking Account Number (IBAN)  
IBAN FR 76 1820 6002 4658 5948 5300 197

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc...). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations et vous évite des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

Relevé d'identité bancaire

Cadre réservé au destinataire

Bank Identification Code (BIC)

AGRIFRPP882

Nom et Adresse du Titulaire

**SOLIDARITES NOUVELLES  
POUR LE LOGEMENT ESSONNE  
24 RUE DE L'ALUN  
91630 MAROLLES EN HUREPOIX**

**DOSSIER À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 26 JANVIER 2024**

## **PRIX ET RÉCOMPENSES OBTENUS EN 2022/2023**

**(CULTURE, VIE SOCIALE, SPORT, AUTRES)**

### **Annexe 2**

Pas de prix ni de récompense.

## **RÉSULTATS SPORTIFS**

Meilleur niveau de pratique	
Meilleurs résultats (préciser la Fédération)	
Nombre d'équipes engagées en championnats officiels	
Nombre d'athlètes en compétition	
Nombre de pratiquants en «loisir»	
Meilleurs résultats individuels (préciser la Fédération)	

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service de la Vie sportive au 01.69.11.19.75 ou par mail à l'adresse suivante : [sport@mairie-villabe.fr](mailto:sport@mairie-villabe.fr)

# COMPTE DE RÉSULTAT

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	2 779 106	2 502 126
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs	1 635 456	1 507 472
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	280 381	262 786
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	496 156	201 913
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	276 123	173 952
Utilisations des fonds dédiés	121 754	104 673
Autres produits	22 634	32 633
<b>TOTAL I</b>	<b>5 611 610</b>	<b>4 785 555</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	2 606 763	2 330 467
Aides financières	224 208	121 578
Impôts, taxes et versements assimilés	277 101	259 148
Salaires et traitements	1 361 780	1 255 800
Charges sociales	564 077	511 342
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	146 342	120 232
Dotations aux provisions	71 538	
Reports en fonds dédiés	1 565	9 504
Autres charges	114 862	120 458
<b>TOTAL II</b>	<b>5 368 235</b>	<b>4 728 530</b>
<b>1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>243 375</b>	<b>57 025</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 412	873
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL III</b>	<b>2 412</b>	<b>873</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 990	1 644
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL IV</b>	<b>2 990</b>	<b>1 644</b>
<b>2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>(578)</b>	<b>(771)</b>
<b>3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)</b>	<b>242 797</b>	<b>56 254</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	27 687	25 049
Sur opérations en capital	1 058	1 058
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	4 569	130 000
<b>TOTAL V</b>	<b>33 314</b>	<b>156 107</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	113 829	58 463
Sur opérations en capital		558
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL VI</b>	<b>113 829</b>	<b>59 022</b>
<b>4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>(80 515)</b>	<b>97 085</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	321	114
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>5 647 336</b>	<b>4 942 535</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>5 485 374</b>	<b>4 789 310</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>161 962</b>	<b>153 225</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature	75 220	66 262
Prestations en nature		
Bénévolat	1 100 609	841 177
<b>TOTAL</b>	<b>1 175 829</b>	<b>907 439</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	(208)	(66 262)
Prestations en nature	(1 175 621)	(841 177)
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>	<b>(1 175 829)</b>	<b>(907 439)</b>

*M. P. P. P.*

SOLIDARITÉS NOUVELLES POUR LE LOGEMENT ESSONNE  
 Association loi 1901  
 Siège Social : 24 Rue de L' Alun  
 91000 MAROLLES EN HUREPOIX  
 Tél : 01 69 83 77 68  
 Mail : contact@snl-essonne.org



**COMPTE PRÉVISIONNEL D'EXPLOITATION 2024**

**Annexe 4**

Document en PJ

<b>RECETTES</b>	<b>MONTANTS</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>MONTANT</b>
Report excédent N-1		Report excédent N-1	
<b>RESSOURCES</b>		<b>DÉPENSE DE FONCTIONNEMENT</b>	
Adhésions Cotisations		Achats fournitures	
Dons		Autres achats	
Manifestations (soirées, loto...)		Loyers et charges	
Recettes d'activités (voyages, stages, cours...)		Salaires	
		Charges sur salaires	
		Frais de transport	
<b>RESSOURCES EXTERNES</b>		<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	
Subventions communales		Frais bancaires	
Autres subventions		Frais d'assurances	
Emprunts		Remboursement des emprunts	
		Frais divers de gestion	
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>TOTAL DÉPENSES</b>	
<b>Excédent (I)-(II)</b>		<b>Déficit (II)-(I)</b>	

**COMPTE D'EXPLOITATION 2023**

**Annexe 3** Document en PJ

RECETTES	MONTANTS	DÉPENSES	MONTANT
Report excédent N-1		Report excédent N-1	
<b>RESSOURCES</b>		<b>DÉPENSE DE FONCTIONNEMENT</b>	
Adhésions Cotisations		Achats fournitures	
Dons		Autres achats	
Manifestations (soirées, loto...)		Loyers et charges	
Recettes d'activités (voyages, stages, cours...)		Salaires	
		Charges sur salaires	
		Frais de transport	
<b>RESSOURCES EXTERNES</b>		<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	
Subventions communales		Frais bancaires	
Autres subventions		Frais d'assurances	
Emprunts		Remboursement des emprunts	
		Frais divers de gestion	
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>TOTAL DÉPENSES</b>	
<b>Excédent (I)-(II)</b>		<b>Déficit (II)-(I)</b>	

## 5. Budget<sup>1</sup> de l'association

Année 2024 ou exercice du 01/01/2024 au 31/12/24

Budget supplémentaire -  
demande pluriannuelle

Suppression du budget -  
demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
<b>60 - Achats</b>	<b>19236</b>	<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	<b>3121298</b>
Achats matières et fournitures	19236	<b>73 - Concours publics</b>	
Autres fournitures		<b>74 - Subventions d'exploitation<sup>2</sup></b>	<b>1687262</b>
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>3008016</b>	MOUS (état+CD)	<del>128800</del>
Locations	2103393	Pensions de famille	398580
Entretien et réparation	645710	AVDL	<del>142000</del>
Assurance	229379	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	29534	FSL	379080
		GLA	460700
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>236265</b>	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	82567	Communes	55065
Publicité, publication	44683		
Déplacements, missions	<b>89668</b>	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	19347	Autres	123037
<b>63 - Impôts et taxes</b>	<b>278839</b>		
Impôts et taxes sur rémunération	143365		
Autres impôts et taxes	135474	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
<b>64 - Charges de personnel</b>	<b>1998220</b>	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	<b>1398638</b>	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	<b>0</b>
Charges sociales	545101	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	54481	Aides privées (fondation)	
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>388876</b>	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>482841</b>
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
<b>66 - Charges financières</b>	<b>3282</b>	<b>76 - Produits financiers</b>	<b>2412</b>
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>115000</b>	<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements</b>	<b>241549</b>	<b>78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</b>	<b>368335</b>
<b>69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés</b>		<b>79 - Transfert de charges</b>	<b>599488</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>6289283</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>6261636</b>
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	27647

### CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE<sup>3</sup>

<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>
860 - Secours en nature	870 - Dons en nature
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	871 - Prestations en nature
862 - Prestations	
864 - Personnel bénévole	875 - Bénévolat
<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>

<sup>1</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros.

<sup>2</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

<sup>3</sup> Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 2018-06, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

ASSOCIATIONS  
( Loi du 1er juillet 1901 )

RECEPISSE DE DECLARATION

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association;  
Vu le décret du 16 aout 1901, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée;

LE SOUS-PREFET D'ETAMPES

Certifie avoir reçu de M VIGIER Bernard

demeurant 18 Chemin des Mines  
91630 MAROLLES EN HUREPOIX

une déclaration en date du 9 DECEMBRE 1996

par laquelle il-elle fait connaître la constitution d'une association ayant pour titre :

SOLIDARITES NOUVELLES POUR LE LOGEMENT ESSONNE (SNL ESSONNE)

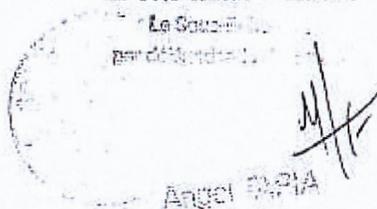
dont le siège social est situé 38 Rue Debertrand  
DOURDAN

91410 DOURDAN

ainsi que deux exemplaires des statuts de ladite association.

ETAMPES, le 9 DECEMBRE 1996

LE SOUS-PREFET D'ETAMPES

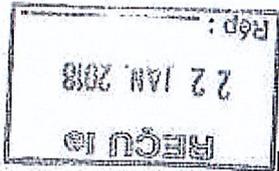


Extrait du décret du 16 aout 1901

Article 1er. La déclaration prévue par l'article 5, paragraphe 2, de la loi du 1er juillet 1901 est faite par ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de l'administration ou de la direction de l'association. Dans le délai d'un mois elle est rendue publique au moyen de l'insertion au Journal Officiel, d'un extrait contenant la date de la déclaration, le titre et l'objet de l'association, ainsi que l'indication de son siège social."

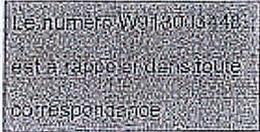
Extrait de la loi du 1er juillet 1901

Les associations sont tenues de faire connaître dans les trois mois tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.



PREFETE DE L'ESSONNE

Bureau des Services à la Population  
Service des Associations  
Avenue du Général de Gaulle  
91120 Palaiseau  
0170564225



**Récépissé de Déclaration de MODIFICATION**  
**de l'association n° W913003448**

Ancienne référence  
de l'association :  
0913015559

Vu la loi du 1er-Juillet 1901 relative au contrat d'association ;  
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

**Le Sous-Préfet**

donne récépissé à **Monsieur le Président**  
d'une déclaration en date du : **06 novembre 2017**  
faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s) :

**DIRIGEANTS**

dans l'association dont le titre est :

**SOLIDARITES NOUVELLES POUR LE LOGEMENT ESSONNE SNL ESSONNE**

dont le siège social est situé : 24 rue de l'Alun  
91630 Marolles-en-Hurepoix

Décision(s) prise(s) le(s) : 01 juin 2017

Pièces fournies : liste des dirigeants  
Procès-verbal

Palaiseau, le 18 janvier 2018

Le Secrétaire-Général

Sophie PIGNEROL



Loi du 1 juillet 1901, article 5 - al 5,6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.

Loi du 1 juillet 1901, article 8 - al 1

Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

**NOTA :**

L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.



**Service Statistique**  
**Répertoire SIRENE**

Service Info Sirene  
09 72 72 6000  
prix d'un appel local

Pour toute demande de rectification, écrivez à :

INSEE, DR DU CENTRE  
SIRENE, Service Statistique  
131 RUE DU FAUBOURG BANNIER  
45034 ORLEANS CEDEX 1

**SITUATION AU REPERTOIRE SIRENE**

Avis en date du 19 février 2015

<b>Description de l'entreprise</b>	<b>Entreprise active au répertoire Sirene depuis le 22/04/1997</b>
Identifiant SIREN	411 858 400
Identifiant SIRET du siège	411 858 400 00038
Désignation	SOLIDARITES NOUVELLES LOGEMENT ESSONNE
Sigle	SNL91
Catégorie juridique	9220 - Association déclarée
Activité Principale Exercée (APE)	8899B - Action sociale sans hébergement n.c.a.

<b>Description de l'établissement</b>	<b>Etablissement actif au répertoire Sirene depuis le 17/09/2007</b>
Identifiant SIRET	411 858 400 00038
Adresse	SOLIDARITES NOUVELLES LOGEMENT ESSONNE 24 RUE DE L ALUN 91630 MAROLLES EN HUREPOIX
Activité Principale Exercée (APE)	8899B - Action sociale sans hébergement n.c.a.

**Important :** A l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, n'ont de valeur que pour les applications statistiques (décret n°2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités françaises et de produits, paru au JO du 30 décembre 2007).

**Avertissement :** aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation.